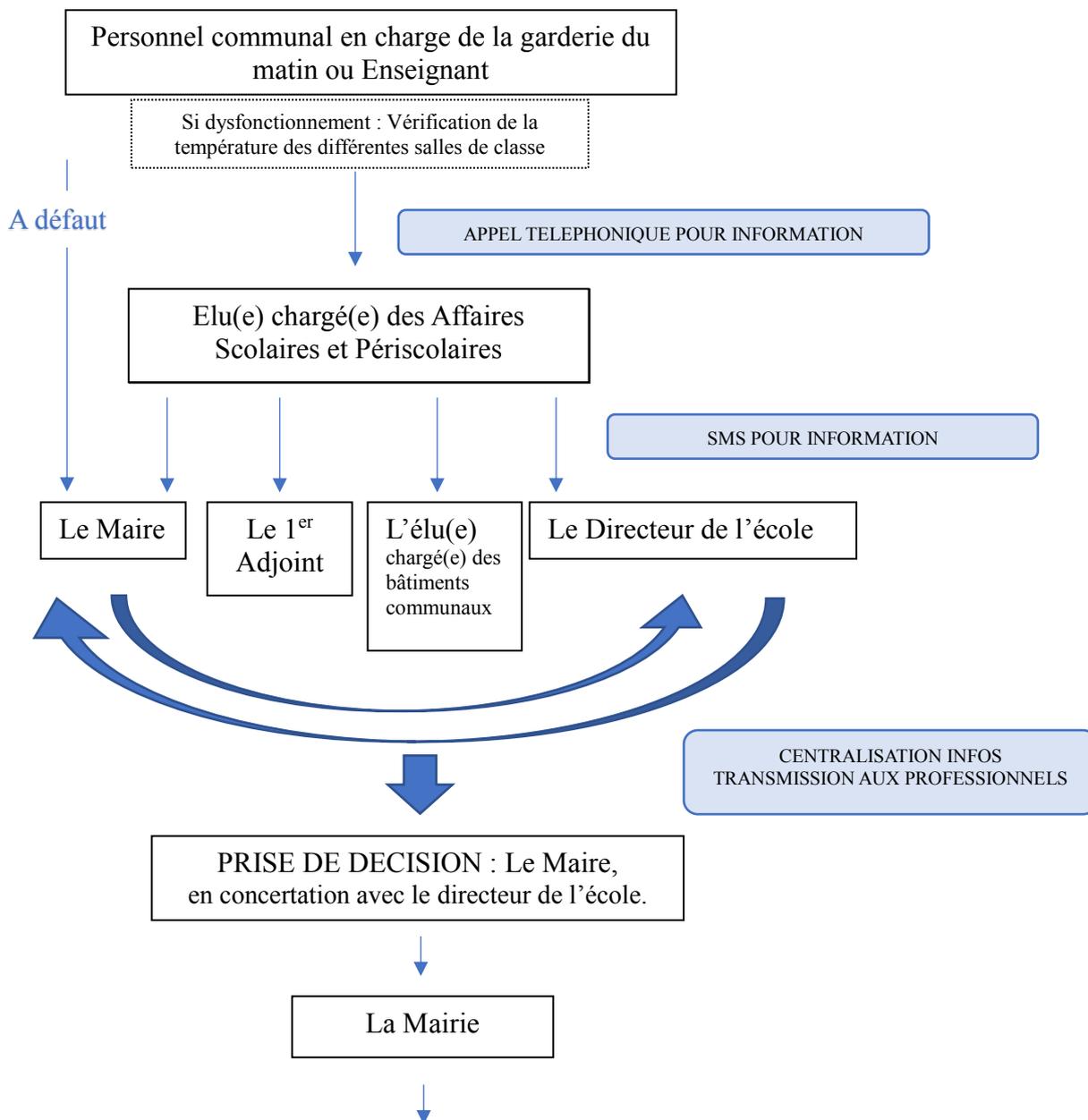




## PROTOCOLE EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES A L'ECOLE DE SAINT PAUL

### DEFAILLANCE TECHNIQUE



Les services administratifs de la Mairie informent les parents par mail (copie à l'école). Une copie de ce mail est affichée sur la porte de l'école.

L'équipe pédagogique et le personnel municipal sur place transmettront l'information en direct aux parents qui n'auraient pas pris connaissance du mail de la Mairie.



DIFFICULTE liée à la METEO
----------------------------

Cas N°1 :

Phénomène météorologique ne permettant pas aux enseignants d'arriver jusqu'à Saint-Paul.

L'accueil est assuré par les agents communaux (de l'école, administratifs ou techniques).

Il s'agit d'une simple garderie. Le service de cantine sera assuré.

Après concertation de l'équipe pédagogique, le Maire donne les instructions pour que les parents soient informés de la situation par les services administratifs de la Mairie.

Cas N°2 :

Phénomène météorologique en cours de journée.

Le protocole PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs) est appliqué.

Après concertation de l'équipe pédagogique, le Maire donne les instructions pour que les parents soient informés de la situation par les services administratifs de la Mairie.

Ci-dessous, un rappel des consignes du Conseil Régional de NOUVELLE AQUITAINE en cas d'intempérie :

- *Si le transport scolaire est interdit sur un secteur ou sur la totalité du département (décision préfectoral), les familles sont averties par SMS et par voie de presse.*
- *Si le transport scolaire n'a pas été entièrement interdit sur votre secteur, le conducteur reste malgré tout seul juge des conditions de circulation et peut décider de ne pas exécuter tout ou partie de son circuit.*
- *Quelles que soient les conditions de circulation, un service qui n'a pas fonctionné le matin ne fonctionne pas non plus à midi ou le soir.*



Modèle mail à envoyer dans le cas d'une défaillance technique :

Madame, Monsieur,

Suite à un dysfonctionnement relatif à (*à compléter*), les enfants seront accueillis de 7h00 à 18h30 et l'organisation de la journée sera adaptée par le personnel communal sur place.

Si besoin, d'autres locaux pouvant accueillir les classes seront mis à disposition (salle des fêtes, autres classes, salle de motricité, réfectoire...).

L'équipe municipale met tout en œuvre pour un retour à la normale dans les plus brefs délais, et si vous préférez garder votre enfant, vous le pouvez.

La mairie vous informera par mail de l'évolution de la situation et dès que les conditions normales d'accueil seront revenues.

Vous remerciant pour votre compréhension.

Modèle mail à envoyer dans le cas de phénomènes météorologiques :

Madame, Monsieur,

Suite à un l'épisode (*à compléter*), les enfants seront accueillis de 7h00 à 18h30 et l'organisation de la journée sera adaptée par le personnel communal sur place.

Si besoin, d'autres locaux pouvant accueillir les classes seront mis à disposition (salle des fêtes, autres classes, salle de motricité, réfectoire...).

La mairie vous informera par mail de l'évolution de la situation et dès que les conditions normales d'accueil seront revenues ; et si vous préférez garder votre enfant, vous le pouvez.

Vous remerciant pour votre compréhension.